

Question écrite

No : 2463

Jeunes dépendant du service social et vivant dans des habitations  
surpeuplées d'animaux

A intervalles plus ou moins réguliers, le service vétérinaire est sollicité suite à des plaintes déposées par l'autorité communale pour régler, entre autres, des problèmes d'animaux en surnombre chez des particuliers. Ce type d'intervention relève du domaine privé.

Par contre, lorsqu'on apprend que les personnes détenant un nombre démesuré d'animaux, sont également suivies par les services sociaux cantonaux, nous sommes en droit de poser au Gouvernement les questions suivantes :

- Comment peut-on être suivi par les services sociaux et continuer à vivre dans des conditions sanitaires plus que douteuses ?
- Les personnes qui sont au bénéfice de l'aide sociale sont-elles visitées régulièrement et encadrées ?
- Qui est responsable du suivi des dossiers ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 23.11.11

Au nom du Groupe PDC-JDC

Josiane Sudan-Girardin

